



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

01/03/2019



0000151482

LA GARDE DES SCAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

N/Réf. : CI/DP/1.9.3.6.1/842-2018/MAR/TA/201910001150
BDC-201810026165
V/Réf. : 143282/16321/FB

Paris, le 27 FEV. 2019

Madame la Contrôleure générale,

Vous avez bien voulu me signaler la situation du centre hospitalier spécialisé (CHS) de Cadillac (Gironde) où vos contrôleurs ont procédé à plusieurs constats que vous avez souhaité porter à ma connaissance.

Vous appelez particulièrement mon attention sur le fait qu'une politique d'ensemble tendant à réduire le recours à l'isolement et à la contention mais également à en améliorer les conditions est nécessaire.

Je souscris aux termes de votre rapport en ce qu'il souligne la nécessité d'assurer, dans toutes les situations, l'équilibre souhaité par le législateur entre le respect des droits fondamentaux et la protection de la santé et je puis vous assurer que le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes vulnérables, en situation de handicap, de maladie ou encore faisant l'objet de mesures privatives de liberté est une exigence qui appelle une vigilante attention de l'ensemble des ministères concernés.

Les améliorations que vous prescrivez incombent aux autorités de direction de l'établissement mais les autorités judiciaires exercent une mission de surveillance de ces établissements. Aussi, je vous informe que mes services finalisent actuellement, à destination des parquets, une dépêche afin de renforcer les modalités du contrôle annuel obligatoire par le procureur de la République des établissements psychiatriques, du registre de la loi tenu par ces établissements et du respect des droits fondamentaux des personnes concernées.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'expression de ma considération distinguée.

Nicole BELLOUBET

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale
des lieux de privation de liberté
16/18, quai de la Loire
BP 10301
75921 PARIS Cedex 19